

10 Faits divers & Justice

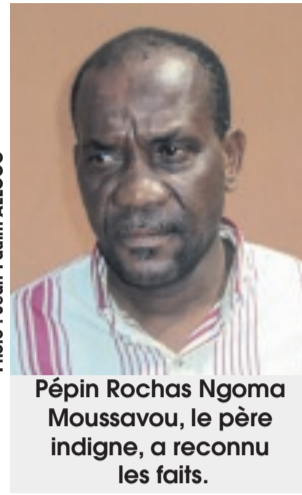
**Soupçon d'agression sexuelle sur une mineure à Port-Gentil
Il abuse de sa fille de 13 ans**

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

LE 29 juillet dernier, une dame, Julie Doussiémou Nyamat, se présente au commissariat central de Port-Gentil. Elle est accompagnée de sa cadette, M.G.T.N., 13 ans. La plaignante déclare aux policiers que sa jeune sœur aurait été victime d'un abus sexuel de la part de son père géniteur, Pépin Rochas Ngoma Mous-

savou, Gabonais de 53 ans. Ce dernier est un juriste chargé du contentieux au Conseil départemental de Bendjé. A la suite de cette dénonciation, une réquisition à personne qualifiée est délivrée en vue d'interpeller le présumé auteur des faits et le confronter aux déclarations de la dénonciatrice. Par la même occasion, les flics demandent à la plaignante de formuler une plainte en bonne et due forme. Entendue en présence constante de sa sœur aînée, la jeune M.G.T.N déclare que,

dans la journée du 29 juillet dernier, aux environs de 13 heures, dans leur domicile au quartier Izouwa, alors qu'elle est dans sa chambre à coucher, son père l'invite à venir suivre la télévision au salon. Subitement, il se met à la caresser et à la serrer contre lui, avant d'extraire ses sous-vêtements et de la pénétrer par la suite. Après avoir assouvi sa libido, le père ordonne à la fille de lui tenir le sexe. Sous la peur, elle s'exécute puis regagne sa chambre quelques secondes après. Naturellement, avec l'obligation de ne



Pépin Rochas Ngoma Moussavou, le père indigne, a reconnu les faits.

souffler le moindre mot de cette affaire à qui que ce soit. Mais c'était peu connaître M.G.T.N. qui, dès l'arrivée de sa demi-sœur aînée, Julie Doussiémou Nyamat, habitant le même quartier, se confie à elle. Troublée par cette révélation, cette dernière prend aussitôt sa cadette et se rendent au commissariat de police pour se plaindre de cette situation. Pépin Rochas Ngoma Moussavou est alors interpellé puis interrogé sur les faits qui lui sont reprochés. Il passe aux aveux, déclarant avoir eu une envie soudaine

de la petite quand celle-ci lui a révélé avoir déjà perdu sa virginité. Or, le fait d'interroger sa fille sur sa virginité et sa vie sexuelle, traduit clairement l'intention du mis en cause d'abuser d'elle. C'est pourquoi, le parquet de Port-Gentil, devant lequel Ngoma Moussavou a été présenté, mardi dernier, l'a aussitôt placé sous mandat de dépôt. En attendant que l'intéressé réponde de son acte devant une cour criminelle, pour inceste sur mineure de moins de 15 ans.

**Accident de la circulation/Boulevard Triomphal
Une femme fauchée mortellement**

LBON
Libreville/Gabon

LE Boulevard-Triomphal de Libreville a, une nouvelle fois, enregistré un drame mardi dernier en début d'après-midi. En effet, une piétonne, Véronique Nguema Metou, la soixantaine environ, selon des riverains l'ayant

formellement identifiée, a mortellement été renversée par un véhicule de l'armée de marque Hyundai, immatriculé 40 204 appartenant au service de santé militaire, conduit par un colonel non identifié de ce corps de défense. Selon les témoignages de quelques riverains qui ont suivi la scène, la victime tentait de traverser la voie à la hauteur du carrefour de la Fonction publique, quand elle a violemment été percu-



Photo : LBON

tée par l'engin qui roulait à une vitesse démentielle dans le sens rond-point de la Démocratie-carrefour Affaires étrangères. La violence du choc était telle qu'elle a été traînée sur une distance de plusieurs mè-

tres. Alertée par des personnes de bonne volonté, la police des constat s'est immédiatement rendue sur le lieu du drame. Suivie quelques instants après par un véhicule des pompes funèbres en vue d'enlever le corps pour conservation. En attendant que la famille de Véronique Nguema Metou se manifeste éventuellement auprès de ses services, pour des formalités d'usage.

Le corps sans vie de la victime, quelques instants après l'accident.

Usurpation de titre et de fonction

Le " lieutenant de santé militaire " était révoqué de l'armée

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

SERGE Alain Mbélé Ebang, Gabonais de 36 ans, a tellement manifesté un grand intérêt pour la pratique de la médecine militaire sans pourtant avoir les qualités requises pour effectuer une longue carrière dans ce corps -, qu'il se retrouve aujourd'hui à réfléchir sur son sort entre les quatre murs de la prison centrale d'Oyem. En effet, le faux médecin militaire a été arrêté par les gendarmes de la brigade de Meyo-Kye, le dimanche 31 juillet dernier, pour s'être fait passer pour un officier de la santé militaire. Un titre qui lui aurait d'ailleurs été retiré depuis 2012, année de sa révocation. L'interpellation du mis en cause a lieu à Etatsia, une bourgade située

à près de 8 km de l'unité de la gendarmerie nationale, sur l'axe Meyo-Kye/Bitam. Il est environ 17 heures, lorsque les pandores qui effectuent un service de police de circulation, exigent au conducteur d'un véhicule de transport en commun à destination de Bitam, de se ranger sur le côté dans le cadre d'un contrôle de routine. Serge Alain Mbélé Ebang est le dernier des quatre passagers, à qui les gendarmes demandent de décliner son identité. Mais à la grande surprise des Officiers de police judiciaire (OPJ), au lieu de présenter sa pièce d'identité, l'intéressé va plutôt exiger aux agents contrôleurs de le saluer avec beaucoup de respect. D'autant qu'il se présente à eux comme étant un lieutenant de santé militaire en fonction à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba (HIAOBO), à Libreville. Les agents en service se plient vo-



Photo : D.R

Serge Alain Mbélé Ebang...

lontiers à l'exigence du "lieutenant" Mbélé Ebang, tout en demandant mordicus que ce dernier brandisse tout de même sa carte professionnelle. Et lorsque le "médecin militaire" met cette pièce



Photo : D.R

...a été confondu par cette vieille carte professionnelle.

d'identité à leur disposition, l'attention des gendarmes est aussitôt

attirée par la vétusté manifeste du document. C'est ainsi que les enquêteurs décident d'entrer en contact avec la direction générale de l'HIAOBO. Là-bas, des informateurs leur font comprendre que Mbélé Ebang ne fait plus partie des effectifs de ce corps. « Le mis en cause a été radié en 2012 pour faute lourde, après la découverte, par la hiérarchie, qu'il a utilisé un faux diplôme à la faveur de son intégration. Toute chose qui lui a coûté plusieurs sanctions et son éviction de la santé militaire », indique-t-on à la direction des investigations. Il n'en fallait pas plus aux éléments de la brigade de gendarmerie de Meyo-Kye, pour procéder à l'arrestation de Serge Alain Mbélé Ebang. Lequel a été déféré devant le procureur de la République d'Oyem, qui l'a écroué pour usurpation de titre et de fonction, à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

Immigration clandestine

Le sans-papier était caché entre les bagages

LBON
Mitzi/Gabon

LE phénomène de l'immigration clandestine, avec ses nombreuses ramifications, semble loin de prendre fin au Gabon, tant il ne se passe un jour sans qu'un ou plusieurs sans-papiers ne soient interpellés, sur la Nationale 1, comme sur la Nationale 2. Son ampleur est telle que l'opinion nationale redoute des complicités au sein de la machine judiciaire. La brigade de gendarmerie de Siat-Mitzi vient, une nouvelle fois, de mettre la main sur un immigré clan-

destin, Divine Ibessem, Camerounais, qui regagnait son pays. En faction au village Nsang-Engong, à une quinzaine de kilomètres de Mitzi, les pandores ont, au cours d'un contrôle de routine, interpellé un camion de marque Isuzu, immatriculé AC-851-AA au bord duquel se trouvaient deux passagers. L'un au volant, Didier Nomo, de nationalité camerounaise, la quarantaine révolue et Elvis Ndong Nkoghe, Gabonais, la trentaine. Guidés par leur flair, les gendarmes décident de procéder à la fouille du véhicule. Mais grande est leur surprise de découvrir, dissimulé sous un matelas, un homme qu'ils font descen-



Photo : LBON



Photo : LBON

Le Camerounais Divine Ibessem tel qu'il a été retrouvé par les gendarmes dans le camion qui le transportait. Photo de droite : Les deux présumés complices : Didier Nomo (à gauche) et Elvis Ndong Nkoghe dans les locaux de la brigade de gendarmerie de Siat-Mitzi.

dre. Conduit au poste, l'intéressé

déclare qu'il a voyagé caché derrière le siège de la ca-

bine jusqu'à Lalara avant d'être mis à l'arrière du vé-

hicule par ses convoyeurs qui craignaient sûrement le contrôle à la brigade de Mitzi-centre réputé souvent être des plus exigeants. S'ils ont réussi à le franchir, ils ne quitteront malheureusement pas le département de l'Okano. En dépit des appels à l'indulgence émis par le chauffeur et son compagnon gabonais, et se défendant d'être à leur première tentative, ils seront tout de même présentés devant le parquet d'Oyem qui les a aussitôt placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.